

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE NUMÉRO 2144, O-3

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2144, O-3 intitulée : « Ordonnance pour autoriser l'occupation du domaine public pour chaque événement prévu au calendrier des événements spéciaux pour le conseil d'arrondissement du mois de juillet 2018 » en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (2144).

Cette ordonnance entre en vigueur le 10 juillet 2018 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 10 juillet 2018.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante :
www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard